



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Décret 1277-2000 du 26 décembre 2000

Je soussigné(e) M. Mme Mlle

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Nom de jeune fille : _____

Déclare sur l'honneur être domicilié(e) à 57300 MONDELANGE (Moselle)

N° _____ RUE _____

ainsi que *

* pour la composition de famille

Fait à MONDELANGE, le : _____

Signature de l'intéressé(e), attestant sur l'honneur
l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Vu pour la légalisation de signature de M. - Mme _____

MONDELANGE, le _____

Pour le Maire
et par délégation :

Document destiné à une autorité étrangère

Article 441-7 du code pénal
Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :
1 - d'établir une attestation ou un certificat faussés ou de faits matériellement inexacts ;
2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincères ;
3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat faussés ou falsifiés.
Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de commettre une infraction.